

# MAIRIE D'ALSTING

- Moselle

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 17 Décembre 2020

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du Clos du Verger, le dix-sept décembre deux mille vingt à dix-neuf heures sous la présidence de Monsieur HEHN Jean-Claude, Maire.

**Présents** : Mmes et MM. MONNET Jean-Luc ; MEYER Ana-Mercedes ; STAUB Martial ; WEBER Brigitte ; BUHR Jean-Claude ; FEISS André ; FUTIKA Sophie ; HEHN Aurore ; HULLAR Marie-Claude ; HUSSONG Alain ; HUSSONG Aurélie ; MULLER Daniel ; SCHERER Jean-Claude ; ZITT Dominique ; CHARLES Amanda ; MEYER-BOUDRAA Martine, FLAUSS Béatrice, FERNANDEZ Audrey ; ARESU Estelle.

**Absent excusé** : FERSING Gérard ; WAGNER Patrice ; WEISLINGER Jean-Léon.

**Absent non excusé** :

**Procuration** : WAGNER Patrice pour MONNET Jean-Luc ; WEISLINGER Jean-Léon pour MONNET Jean-Luc ; FERSING Gérard pour HUSSONG Alain.

Le compte-rendu de la séance du 12 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

La proposition de Monsieur le Maire de rajouter le point suivant : III) DIVERS 2) Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Moselle (CAUE) est acceptée à l'unanimité.

### D) FINANCES

#### 1) AUTORISATION DE MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le Maire propose, conformément à l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, en l'absence d'adoption du budget 2021, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2021, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020, soit :

#### **BUDGET PRINCIPAL**

c/21 (Immobilisation corporelle "terrains et matériels")	468 765,00 €	¼ =	117 191,25 €
c/23 (Immobilisation en cours "constructions et installations techniques")	406 500,00 €	¼ =	101 625,00 €

Monsieur le Maire indique que la présentation chiffrée par chapitres est conforme aux exigences de l'article précité, car notre budget est voté initialement par chapitres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité le mandatement dans la limite des sommes présentées.

#### 2) TRAVAUX EN REGIE-BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de passer, en section investissement du budget principal, les dépenses de fonctionnement concernant des travaux effectués en régie cette année, à savoir les travaux au club-house du stade municipal.

Dépenses <u>INVESTISSEMENT</u>	Recettes <u>FONCTIONNEMENT</u>
c/2313-040 (constructions) = + 5 143,95 €	c/722-042 (immobilisations corporelles) = + 5 143,95 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide ces écritures.

### 3) BUDGET PRINCIPAL – MODIFICATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'au vu de l'insuffisance de prévision sur certains comptes, notamment pour le c/739211 (attributions de compensation) et le compte des admissions en non-valeur de produits irrécouvrables, il convient de prendre les décisions modificatives suivantes :

#### FONCTIONNEMENT

c/60632 (Fournitures de petit équipement) = - 4 000 €	c/739211 (Attributions de compensation) = + 8 300 €
c/60621 (Combustibles) = - 4 000 €	c/6541 (Créances admises en non-valeur) = + 1 730 €
c/615228 (Autres bâtiments) = - 2 030 €	

Le Conseil Municipal à l'unanimité, valide ces modifications.

### 4) RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE POUR 2021

Tout comme lors des années précédentes, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient d'ouvrir une ligne de trésorerie. Cette dernière est souscrite auprès d'une banque afin de pouvoir disposer d'une trésorerie suffisante en vue d'honorer principalement nos dépenses d'investissement.

Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de la Caisse d'Épargne, aux conditions suivantes :

Montant	300 000 €
Durée	du 1 <sup>er</sup> janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2021
Taux d'intérêts	€ster flooré + marge de 1 %
Intérêts	Exact/360 jours. Payables à la fin de chaque trimestre civil, par débit d'office
Frais de dossier	300 € payables à la signature du contrat.
Commission de non utilisation	0,20 % de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours quotidien moyen périodicité identiques des intérêts.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte les conditions proposées par la Caisse d'Épargne et autorise, le Maire à signer ce contrat.

### 5) ADMISSION EN NON-VALEUR D'IMPAYES

Par courriel en date du 24 novembre 2020, il est proposé à Monsieur le Maire par le SGC de St-Avoid, l'admission en non-valeur de restes à recouvrer au budget principal. En effet, après avoir engagé toutes les procédures possibles pour encaisser ces impayés, il convient d'inscrire la somme de 1 725,81 € en non valeurs. Cette procédure exceptionnelle est destinée à sortir de la comptabilité communale, les créances irrécouvrables. Le Conseil Municipal, vote à l'unanimité, l'admission en non-valeur de la somme de 1 725,81€ proposée par le SGC de St-Avoid sous la liste n° 4650510232 et autorise le Maire à la signer.

## II) PERSONNEL COMMUNAL

### 1) CREATION D'UN POSTE D'ASEM PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du départ à la retraite du fonctionnaire actuel en poste, il convient de le remplacer pour le bon fonctionnement de l'école maternelle.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, la création d'un emploi d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles (ASEM) principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, soit 32,65/35<sup>ème</sup> (32,40 heures) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Les fonctions assurées par ce poste seront : assistance au personnel enseignant pour l'accueil et l'hygiène des enfants des classes maternelles ainsi que la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité ;

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

### **III) DIVERS**

#### **1) ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE PERIODE 2021-2024**

Monsieur le Maire informe les conseillers que depuis la rentrée 2017, sur le fondement du décret n°237-1108 du 27 juin 2017, notre école bénéficie d'une dérogation pour l'organisation de la semaine scolaire, et qui a été prolongée pour une durée d'un an par le décret n°2020-632 du 25 mai 2020. Cette prolongation arrivant à échéance à l'issue de cette année scolaire, il s'agit donc de reformuler une nouvelle demande.

Ainsi, nous pouvons choisir :

- de demander à titre dérogatoire le renouvellement, pour une période maximum de 3 ans, de l'organisation des enseignements répartis sur quatre jours hebdomadaires (comme à l'heure actuelle) ;
- d'adopter le cadre général, tel que défini par le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013, avec une organisation de la semaine scolaire répartie sur neuf demi-journées, incluant le mercredi matin.

Au vu de la décision du conseil d'école en date du 6 novembre 2020, et qui a voté à la majorité pour le maintien de l'organisation comme à l'heure actuelle (enseignements répartis sur quatre jours hebdomadaires), le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de demander à titre dérogatoire pour une période maximum de 3 ans, le maintien de l'organisation du temps scolaire sur quatre jours hebdomadaires.

#### **2) ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME, ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA MOSELLE (CAUE)**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal une demande d'adhésion au CAUE.

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Moselle est un organisme départemental au service des Mosellans et de leurs territoires. Présent depuis 40 ans sur toute la Moselle, le CAUE accompagne et conseille les élus locaux dans leurs projets d'aménagement et/ou de construction, les particuliers dans leur quête d'un habitat de qualité, il intervient en milieu scolaire et s'adresse au grand public à travers diverses actions de sensibilisation.

Le CAUE est une association, qui nous permet :

- de bénéficier de conseils simples, gratuits, sur des projets concernant le patrimoine bâti, les espaces publics et paysagers,
- d'être invité aux formations qu'ils organisent,
- de bénéficier d'interventions gratuites dans les écoles (le CAUE organise chaque année la manifestation « les Enfants du Patrimoine » et participe au transport des élèves sur les différents sites à visiter à hauteur de 150 € par école),
- d'avoir accès à notre base de données documentaires,
- de recevoir nos publications.

Concernant le tarif d'adhésion au CAUE de la Moselle et considérant que le département de la Moselle finance le CAUE par la Taxe d'Aménagement et la MATEC (Moselle Agence Technique), il a été décidé par délibération du conseil d'administration du CAUE en date du 7 juin 2018, que toute collectivité déjà adhérente à MATEC et souhaitant adhérer au CAUE bénéficierait d'une adhésion gratuite au CAUE.

Compte tenu de ces éléments, et du fait que la collectivité soit déjà adhérente à MATEC, aucune cotisation au CAUE de la Moselle ne sera due au titre de son adhésion.

Le Conseil Municipal après délibération, décide à l'unanimité d'adhérer au CAUE de la Moselle, pour toute la durée du mandat, et dont les statuts figurent en annexe de la présente délibération, et de mandater Monsieur HEHN Jean-Claude, Maire, pour représenter la Commune avec voix délibérative, aux Assemblées Générales du CAUE de la Moselle.

Une annonce sera diffusée aux habitants pour les informer de cette association en cas de besoin pour leurs projets

#### **IV) INFORMATIONS**

##### 1) Résumé des travaux en cours sur la commune

- Rue St-Jean : Le tapis de roulement est terminé, la remise en état des trottoirs est en cours de réalisation.

- Agrandissement de la cantine : La toiture et la pose des fenêtres sont terminées, ainsi que le percement entre les bâtiments. Les travaux d'électricité et la chape sont également réalisés.

- Raccordement nouveau réseau d'eau : Le test d'étanchéité a été réalisé (test concluant). Le château d'eau est raccordé. Ce branchement sera fonctionnel début janvier, pour éviter d'éventuels problèmes chez les particuliers en cette période de fêtes de fin d'année, avec l'ajustement des leurs équipements suite au changement de dureté de l'eau. Une information sera diffusée pour avertir les habitants de cette mise en fonction.

- Projet de réhabilitation de l'ancienne école maternelle : Des précisions ont été demandées à l'architecte, ainsi qu'à la MATEC pour avoir un estimatif plus complet, détaillé et impartial, pour ainsi prendre une décision lors d'une prochaine réunion ad-hoc. M. ZITT Dominique souhaite se rajouter à cette commission ad-hoc, ce qui fut accepté.

Les travaux concernant le plateau à l'entrée du village, commenceront au courant du début de l'année prochaine.

Le projet de réfection de la rue du Stade (conduite eau et assainissement) est à l'étude à la Communauté d'Agglomération de Forbach. La commune envisagera à la suite les travaux de voirie dans cette rue.

##### 2) Ecole

Des cartes de vœux écrites en allemand ont été réalisées par les enfants de l'école et seront distribuées aux seniors du village.

Un courrier à signer, a été envoyé à chaque parent pour les sensibiliser à respecter, d'une part le sens de circulation mis en place au parking de l'Etzel, et d'autre part le stationnement sans gêner les autres véhicules. La gendarmerie a aussi été prévenue pour faire des opérations de prévention sur place.

---

La séance a été levée à 20h50  
Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.  
Le Maire,